

## COMPTE-RENDU : CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le 30 mars 2015, les membres du Conseil Municipal de Damprichard se sont réunis sur convocation du 23 mars 2015 par le Maire, Monsieur Anthony MÉRIQUE.

**Monsieur Le Maire a déclaré la séance ouverte.**

**Etaient présents :**

Mesdames Alexandra CABOCEL, Claudine CAGNON, Jacqueline DELAVELLE, Chantal DUBOC, Christelle DUQUET, Frédérique FLEURY, Brigitte MAIRE et Nadège MOUGIN.

Messieurs Michel BOBILLIER, Cyril CHATAIGNER, Martial CORDIER, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Alfonso HEREDIA, Jean-Pierre JACOULOT, Justin MARGUERON, Anthony MÉRIQUE et Damien SCHELL.

**Absente :** Madame Virginie GARRET, excusée, a donné procuration à Madame Nadège MOUGIN.

**Secrétaire de séance :** Madame Brigitte MAIRE

Le PV de la séance 02 février 2015 est adopté sans observation.

### **I FINANCES :**

**Compte administratif 2014: Délibération N°07.03**

Monsieur MERIQUE donne la parole à Madame Cartier, secrétaire générale, pour la présentation du compte administratif 2014, dont les résultats seront repris au prochain budget primitif 2015. Les résultats de ce compte sont en tous points identiques à ceux du compte de gestion de la Trésorerie.

#### **PRESENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

EN ID = R de clo d'I	1068 = ID+RAR	FR =R de clo de F -1068		
<i>Libellés</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Restes à</i>	<i>Affectation</i>
	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>	<i>réaliser</i>	<i>résultats</i>
<i>en investissement</i>				
<b><i>Budget Principal</i></b>				
Recettes de l'exercice	1 249 178.80	255 455.55	56 764.50	
Dépenses de l'exercice	818 810.79	297 298.85	649 721.43	
Résultat exercice	430 368.01	- 41 843.30		- 189 514.91
Reprise résultat 2013	560 285.53	- 147 671.61		- 782 471.84
Résultat de clôture	990 653.54	- 189 514.91	- 592 956.93	<b>208 181.70</b>
<b><i>Budget Crédit-Bail</i></b>				
Recettes de l'exercice	446 824.89	456 030.29		FIN DU BUDGET
Dépenses de l'exercice	440 070.82	435 525.96		CREDIT BAIL
Résultat de l'exercice	6 754.07	20 504.33		- 7 118.11
Reprise résultat 2013	511.24	- 27 622.44		7 118.71
Résultat de clôture	7 265.31	- 7 118.11		<b>147.20</b>

<b>Lotissement Au Finage</b>				
Recettes exercice	-	-		
Dépenses exercice	-	-		
Résultat de l'exercice	-	-		98 595.66
Reprise résultat 2013	-	-	98 595.66	
Résultat de clôture	-	-	98 595.66	
<b>Budget Forêts</b>				
Recettes de l'exercice	91 534.57	4 200.00		
Dépenses de l'exercice	81 063.78	16 204.10	- 4 262.40	
Résultat de l'exercice	10 470.79	- 12 004.10		- 14 634.60
Reprise résultat 2013	27 235.71	- 2 630.50		- 18 897.00
Résultat de clôture	37 706.50	- 14 634.60	- 4 262.40	18 809.50

Après examen et retrait de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget communal et des budgets annexes comprenant Crédit-Bail - lotissement « Au Finage » - Forêts.

#### **Approbation du compte de gestion 2014: Délibération N°08.03**

Le Maire présente au conseil Municipal les différents comptes de gestion du Trésorier pour l'année 2014 concernant le budget communal et ses différents budgets annexes (budgets Crédit-Bail -Lotissement « Au Finage »-Forêts).

Après s'être assuré que ce compte de gestion est conforme aux écritures du compte administratif du Maire, le Conseil Municipal, sur proposition de M. Anthony MÉRIQUE, Maire, approuve ces différents comptes de gestion du Trésorier pour l'année 2014.

#### **Examen et vote du budget primitif 2015 : Délibération N°09.03**

L'assemblée passe à l'examen du projet de budget primitif pour 2015 qui reprend à la fois les crédits de reports et les excédents ou les déficits des différents comptes administratifs 2014.

Le projet de budget est ainsi arrêté.

<b>BUDGET PRIMITIF 2015</b>				
<b>Libellés</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Affectation résultat</b>	<b>Prévisions BP</b>	<b>Résultat</b>
	<b>Exercice 2014</b>	<b>CA 2014</b>	<b>suppl.2015</b>	<b>BP</b>
<b>Budget Principal</b>				
Dép. fonctionnement			1 416 336.97	1 416 336.97
Rec. fonctionnement		208 181.70	1 208 155.27	1 416 336.97
Dép. investissement	649 721.43	189 514.91	513 176.31	1 352 412.55
Rec. investissement	56 764.50			1 352 412.55
<b>Lotissement Au Finage</b>				
Dép. fonctionnement			153 687.00	153 687.00
Rec. fonctionnement			153 687.00	153 687.00
Dép. investissement		98 595.66	1.00	98 596.66
Rec. investissement			153 675.00	153 675.00

<b>Budget Forêts</b>				
Dép. fonctionnement			85 441.42	85 441.42
Rec. fonctionnement		18 809.50	66 601.92	85 441.42
Dép. investissement	4262.40	14 634.60	5 900.00	24 797.00
Rec. investissement			24 797.00	24 797.00

Les principales nouvelles opérations d'investissement retenues dans ce projet sont :

- Réhabilitation de la Mairie et de la salle socioculturelle à l'étage avec accessibilité handicapé
- Informatisation du secrétariat
- Révision du POS en PLU

### **Produit des contributions directes 2015, fixation du taux des taxes : Délibération N°10.03**

Le Conseil Municipal, réuni en session budgétaire, sur proposition de la commission des finances, fixe la somme à recouvrer par l'administration fiscale au titre des contributions directes pour l'année 2015 (art. 73111), à la somme de 589 462.00 € et de 2 251.00 € pour le produit de la taxe additionnelle FNB, 4 244.00 € pour le produit des IFR et 104 924.00 € pour le produit de la CVAE, avec une augmentation de 1% du taux de chacune des taxes :

- |   |                        |
|---|------------------------|
| - Taxe d'habitation : taux de 14.32 % devant produire la somme de     | 310 028.00 euros       |
| - Taxe foncier bâti : taux de 8.21 % devant produire la somme de      | 152 460.00 euros       |
| - Taxe foncier non bâti : taux de 24.26 % devant produire la somme de | 31 975.00 euros        |
| - CFE : taux de 16.51 % devant produire la somme de                   | <u>94 999.00 euros</u> |
|   | 589 462.00 euros       |

Le conseil municipal vote 18 voix pour, dont une procuration, et une voix contre.

### **Décision du Maire N°1/2015**

Monsieur Le Maire décide de réaliser l'encaissement correspondant au remboursement d'Orange concernant la résiliation de l'abonnement du téléphone de la salle polyvalente pour la somme de 17.99 euros.

### **Décision du Maire N°2/2015**

Monsieur Le Maire décide de réaliser l'achat correspondant au renouvellement de la téléphonie du secrétariat de la Mairie avec l'entreprise Infosoft de Morteau pour la somme de 4 726.53 € HT.

## **II URBANISME :**

### **Convention pour l'instruction des actes d'urbanismes avec la Communauté de Communes : Délibération N°12.03**

Monsieur Le Maire propose de conventionner avec la Communauté de Communes du Pays de Maïche pour instruire les actes d'urbanisme au nom de la commune, via un service commun.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention pour l'instruction des dossiers d'urbanisme avec la Communauté de Communes, via un service commun.

### **III BATIMENTS :**

#### **Travaux de la mairie**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de l'avancement des travaux et prévoit le déménagement des bureaux début mai.

### **IV VOIRIE :**

Monsieur Jean-Pierre JACOULOT donne lecture du compte rendu de la commission réunie le 14 mars 2015. Un courrier sera envoyé à Monsieur CORDIER Michel en réponse à sa demande concernant le changement des bordures et la réfection de l'enrobé du trottoir. La commission ne prendra pas en charge ces travaux puisqu'elle a jugé que cette partie n'est pas plus dégradée que d'autres secteurs de la Cité des Sapins.

### **V PERSONNEL :**

#### **Service de remplacement : Délibération N°06.03**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion du Doubs a créé un service de remplacement, afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels. Une convention a été signée en 2012 par délibération N°13.03. Cette convention est arrivée à échéance.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, donne son accord pour renouveler la convention cadre du service Missions Temporaires et autorise le Maire en cas de besoin de recourir à ce service mis en place par le Centre de Gestion du Doubs.

NB : conformément à l'ordonnance 2009-1401, la présente délibération n'est plus transmissible au contrôle de légalité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### **VI INTERCOMMUNALITE :**

Monsieur Le Maire donne lecture des comptes rendus :

- \* du SIVU de l'Eau du 22 janvier 2015
- \* du SIAS du 12 février 2015
- \* de la CCPM du 19 février 2015
- \* du SIAP du 03 février 2015

#### **Modification des statuts du SIAP : Délibération N°11.03**

Le Maire expose que les membres du comité syndical en date du 3 février 2015, ont validé à l'unanimité la modification des statuts du SIAP de manière à préciser les possibilités d'interventions géographiques du SIAP pour lui permettre d'intervenir sur l'ensemble du territoire de la CCPM.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, approuve à l'unanimité les nouveaux statuts du SIAP.

### **VII AFFAIRES DIVERSES :**

#### **Compte rendu des conseils des écoles maternelle et primaire :**

Messieurs Jean-Pierre JACOULOT et Martial CORDIER donnent respectivement le compte rendu du conseil de l'école maternelle et celui de l'école primaire.

**Convention de mise à disposition des moyens et des services afférente à l'informatisation des collectivités : Délibération N°05.03**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une convention avec le Conseil Général pour le passage à E-Magnus pour la mise à disposition des moyens et des services d'informatisation de la collectivité.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des moyens et des services afférente à l'informatisation des collectivités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.